



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 21 décembre 2009**  
**D - 20090739**

***Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Emmanuelle CUNY,

***Industrialisation de l'outillage de surveillance et de suivi des applications du système d'information de la ville de Bordeaux.  
Signature du marché. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le système d'information de la Ville de Bordeaux est utilisé par l'ensemble des directions et propose aussi, via le portail internet 'bordeaux.fr', des e-services à destination des usagers et partenaires. La garantie de son bon fonctionnement est stratégique. Il est composé de plus de 180 applications informatiques de gestion au service des différents métiers de la Ville et s'appuie sur une infrastructure technique composée de 93 serveurs, de machines virtuelles et plus de 200 équipements de réseau.

Pour assurer sa mission de maintien en condition opérationnelle du système d'information et améliorer la qualité du service rendu, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique doit se doter d'outils lui permettant d'industrialiser la surveillance et le suivi de l'ensemble des composants du système d'information (applications, serveurs, réseaux...).

La mise en place de ces applications de supervision lui permettra d'être plus réactive sur l'alerte et le diagnostic des incidents, de réduire des temps d'indisponibilité et de mieux anticiper.

Sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est :

- l'acquisition d'une architecture logicielle basée sur un ou plusieurs logiciels dans le but d'industrialiser l'outillage de surveillance et de suivi des applications du Système d'information de la Ville
- l'installation et paramétrage de la solution
- la maintenance,
- le transfert de compétence et la formation des exploitants et administrateurs de la solution.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société IBM.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour un montant minimum de 150 000 € TTC et un maximum de 600 000 € TTC sur une durée de quatre ans. Il pourra cependant être dénoncé chaque année à sa date anniversaire, moyennant un préavis de 3 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), articles 205, 2031, 6184, 6156, 617

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**